

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **32**

Présents ou représentés : **32**

Qui ont pris part à la délibération : **32**

Date de la convocation : **16/11/2016**

Date d'affichage : **17/11/2016**

**de la Commune de COGOLIN
Séance du jeudi 24 novembre 2016**

L'an deux mille seize et le 24 novembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc Étienne LANSADÉ, Maire,

PRESENTS : Éric MASSON - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT - René LE VIAVANT - Maria de Fatima FIANDINO - Aimé GARNIER - Élisabeth CAILLAT - Patrick GARNIER - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Monique LEBLANC - Valérie ROBIN - Pascal CORDÉ - Sébastien MACREZ - Christelle DUVERNET - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - Jeanne LAURITO - Renée FALCO - Michel BERTIN - Jean-François FARNET - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Frédéric LACOUR - Malika OUAREZKI -

POUVOIRS : Gaëtan MULLER à Marc-Etienne LANSADÉ / Manuel REQUIN à Eric MASSON / Patricia PENCHENAT à Audrey TROIN / Carole RUIZ à Michel DALLARI

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Jeanne LAURITO

La décision modificative n°4 a pour objet d'une part, l'augmentation de crédits de fonctionnement pour le règlement de la redevance de la concession de plage due à l'Etat et l'annulation d'un rattachement de recette de 2014 et d'autre part, un abondement des crédits d'études en investissement pour la réalisation des investigations complémentaires sur les infrastructures portuaires.

Afin de procéder à la régularisation des prévisions budgétaires 2016, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la Décision Modificative n° 4 suivante :

Dépenses de fonctionnement :	0,00 €
Chapitre 65	
Article 651 : Redevances pour concessions :	+ 2 230,00 €
Chapitre 67	
Article 6718 : Autres charges exceptionnelle :	+ 16 950,00 €
Chapitre 011	
Article 6068 : Autres matières & fournitures :	- 19 180,00 €

CM 24/11/2016

N° 2016/216

DECISION MODIFICATIVE N° 4 – BUDGET VILLE 2016

Dépenses d'investissement :

0,00 €

Chapitre 20

Article 2031: Frais d'études :

+ 70 000,00 €

Chapitre 23

Article 2315 : Immobilisations en cours – installations :

- 70 000,00 €

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la décision modificative n°4.

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la décision modificative n°4 du budget ville telle qu'énoncée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A LA MAJORITE – 24 POUR – 8 ABSTENTIONS** (Pascal CORDÉ - Anthony GIRAUD - Jean-François FARNET - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ - Malika OUAREZKI).

Le Maire,



M. LANSADE
Marc Étienne LANSADE